

Essais trimestriels (en français et en anglais) sur le thème
"pour penser autrement l'économie"

No. 59 - mars 2013

Ami ou inconnu?

ANGUS SIBLEY

Je crois, cependant, qu'il est vrai que, si les hommes étoient parfaitement vertueux, ils n'auroient point d'amis...borner [son coeur] à un certain nombre d'amis, c'est détourner son coeur de tous les autres hommes.

Montesquieu,¹ *Mes Pensées*, no. 604 dans *Oeuvres complètes*, éd. Roger Cailloux (Gallimard, Paris, 1949).

L'égalité n'a de sens qu'entre personnes de statut équivalent; l'on n'a jamais exigé, par exemple, qu'au nom de l'égalité les enfants soient autorisés à voter.

Nathalie Heinich, sociologue et directrice de recherches au CNRS,
Mariage gay: halte aux sophismes dans *Le Monde* (Paris), 27 janvier 2013.

L'universalisme et le particularisme

La conception de *l'universalisme* évoque une égalité fondamentale entre tous les êtres humains, au sens du devoir de les traiter tous impartiellement et sans discrimination; et aussi au sens d'une similarité ou comparabilité de base entre tous les êtres humains. Cette conception remonte aux temps anciens. Elle est implicite dans l'allégorie biblique de la création, selon laquelle tous les hommes et toutes les femmes soient descendus du seul couple Adam et Eve, formant donc une seule grande famille. Elle est explicite dans le commandement (Lévitique 19, vv 33-34), *l'étranger...sera pour toi comme un compatriote et tu l'aimeras comme toi-même.*

Néanmoins, l'universalisme côtoie depuis Moïse le *particularisme*, c'est à dire le besoin de traiter certaines personnes autrement que

les autres. La race juive est, selon la parole de Dieu, *mon peuple, mon élu* (Isaïe 43, v 20), différencié des autres; ainsi, par exemple (Deutéronome 23, vv 19-20): *tu ne prêteras pas à intérêt à ton frère [ou compatriote]...à l'étranger tu pourras prêter à intérêt*. Depuis la *diaspora* (dispersion) des juifs après l'an 70 de notre ère, leur besoin de solidarité entre eux est devenu même plus fort.

Le particularisme est nécessaire, puisque nous ne pouvons évidemment traiter nos proches et nos amis exactement comme les autres; dans ce cas, nous n'aurions ni proches ni amis, comme Montesquieu l'a noté dans la remarque frappante citée au-dessus. Si un homme traite toutes les femmes comme son épouse, alors il est épigone de Don Giovanni avec son total général de 2.966 concubines éphémères, y comprise son épouse Donna Elvira et y comprises ses fameuses 1.003 maîtresses espagnoles. Il n'a aucune intimité véritable avec aucune d'entre elles.

Une double nécessité

D'un côté, nous avons l'obligation d'*aimer tous comme nous-mêmes*, de traiter tous les autres, d'une certaine façon, sur pied d'égalité, afin d'éviter les conséquences horribles des tribalismes, racismes ou sectarismes exclusifs et intolérants. De l'autre côté, nous avons besoin des relations d'amitié, d'intimité, de fraternité, de solidarité, qui exigent le traitement de certaines personnes de façon spéciale.

Ce particularisme ne se borne pas à nos proches familiaux; il s'étend normalement pour prendre en compte nos amitiés et loyautés envers nos confrères professionnels ou sportifs, nos voisins de proximité, nos frères et soeurs dans des associations de toute espèce, jusqu'à celles et ceux avec qui nous partageons notre ville, notre patrie, notre civilisation française...

Par contre, l'universalisme met en valeur le devoir envers les autres en général, plutôt que le devoir envers les membres d'un groupe circonscrit. Il a donc tendance à défavoriser les solidarités. Fussions-nous totalement universalistes, comme cet homme imaginaire *parfaitement vertueux* de Montesquieu, nous n'aurions point d'amitiés, d'intimités ou de solidarités; nous serions donc

des individus isolés. Pourtant, selon les ultralibéraux, nous serions alors des individus « libres », en tant qu'affranchis des contraintes de la vie en société. Voilà une conception très négative, et très inadéquate, de la liberté.

Ainsi peut-on dire qu'au fond, *le particularisme est solidariste, tandis que l'universalisme est individualiste.*

L'universalisme a connu ses abus...

Malheureusement, les abus de la doctrine de l'universalisme sont devenus un grave problème philosophique et pratique. Car depuis le XVIII^e siècle, l'âge des Lumières, la pensée occidentale a non seulement érigé l'universalisme en idéal; elle a trop souvent négligé et même méprisé le particularisme. Selon le grand sociologue américain Talcott Parsons, *si l'on pourrait repérer une seule note dominante dans le développement de la civilisation moderne, je pense qu'elle serait la tendance vers l'universalisme culturel.*² Une conséquence de cette tendance a été le remplacement des traditions architecturales, locales et variées, par le soi-disant *style international* du Corbusier et de ses innombrables suivants; ce style sans lieu, sans couleur, sans caractère qui a si péniblement défiguré notre monde.

Le rabbin Jonathan Sacks, dans son excellent livre *The Politics of Hope*, se plaint que *dans la littérature philosophique depuis Hobbes,*³ *est peu reconnue l'idée que les familles, les amitiés et les loyautés puissent jouer un rôle autonome dans la vie morale . . . Les loyautés particularistes n'auraient ni droit ni raison d'être, sauf comme ententes privées entre individus. Ainsi fut préparé l'assaut sur la famille et sur la communauté. Leur intégrité conceptuelle, leur espace métaphysique, avaient été détruits.*⁴

Certains penseurs, en refusant cette négligence de la solidarité, ont par contre prôné une espèce aberrante du particularisme, soit le nationalisme virulent de la fin du XIX^e siècle qui, perdurant et se renforçant au XX^e, a entraîné tant de dégâts affreux.

Puis les horreurs du nazisme et du fascisme ont provoqué des réactions vers des universalismes de plus en plus extrêmes. Ainsi l'économiste libertaire Friedrich von Hayek, chantre d'un individualisme outrancier, a écrit que, dans sa société idéale du libre-échange, *nous profitons de ne pas nous traiter les uns les autres comme des voisins*.⁵ Pour devenir plus prospères, renonçons à tout particularisme. N'achetons plus les produits de nos compatriotes français ou européens; achetons moins cher aux fabricants étrangers et inconnus, souvent travaillant sous des conditions honteuses, mais donc à bas coût.

Ainsi, en négligeant ou vilifiant le bon et nécessaire particularisme, la pensée dominante depuis les Lumières a laissé pousser un très mauvais particularisme, soit le nationalisme extrémiste. Cela a provoqué à son tour une réaction vers un mauvais universalisme, soit le marché mondial dérèglementé, dont nous souffrons aujourd'hui les conséquences.

Les inégalités naturelles

Il faut reconnaître que la conception de l'égalité humaine, bien que très importante, est néanmoins une conception à la visée très limitée. Nous sommes égaux en tant qu'ayant tous certains droits humains communs et fondamentaux.

Mais nous sommes inégaux dans nos capacités physiques ou intellectuelles, dans nos dispositions psychologiques, dans nos désirs et ambitions, dans nos talents ou habilités pratiques.

Nous sommes inégaux dans les circonstances de notre naissance, et ces circonstances ne sont pas que des conséquences de nos systèmes sociaux; elles relèvent aussi de nos lieux géographiques de naissance. Les Chinois peuvent produire bien plus de houille par personne que les Japonais, puisque la Chine possède bien des veines de houille épaisses et proches de la surface, tandis qu'au Japon la plupart des veines sont minces et profondes.

La liberté contractuelle, dérivé abusif de l'universalisme

Les économistes et les juristes universalistes raisonnent que l'égalité humaine de base entraîne le droit de toute personne de conclure n'importe quel contrat avec toute autre personne, à condition que le contrat soit volontaire pour les deux parties. Pour citer le lord Denning, célèbre juge anglais, *les juges avaient encore devant eux l'idole de la 'liberté contractuelle'. Ils continuaient de s'incliner en adoration devant elle.*⁶ Ce dogme est le fondement de la théorie économique du laisser-faire.

Mais c'est un raisonnement faux. Car il arrive très souvent que les parties contractantes ne sont pas de statut égal. Par exemple, dans un contrat d'emploi, les puissances de négociation sont souvent très inégales, même si les deux parties sont des individus, comme au temps d'Adam Smith, où la plupart des employeurs étaient des personnes physiques.

Pas beaucoup d'égalité de puissance entre le riche industrialiste urbain et le pauvre ouvrier, venant d'arriver de la campagne chercher un petit emploi à l'usine.

Aujourd'hui, quand l'employeur est souvent une grosse entreprise (personne morale), les inégalités entre employeur et employé sont même plus béantes. Ce qui ne décourage point les adeptes obstinés de la doctrine du marché libre du travail. Ecoutez par exemple le professeur américain Edward Younkins:

*Les législateurs et les magistrats devraient s'abstenir de substituer leur propre jugement au cas où ils croient que les puissances de négociation sont inégales, ou au cas où ils pensent que certains contrats ne sont pas compatibles avec l'intérêt général. L'inviolabilité du contrat est primordiale.*⁷

Ce dogme très américain présente deux problèmes majeurs. Primo, les différences entre puissances de négociation mènent souvent à des contrats injustes et exploitatifs. Secundo, les contrats «librement consentis» vont souvent contre le bien public; rappelez

par exemple les fameux contrats hypothécaires subprimes! Mais les libertaires n'en ont cure. Pour eux, avec leur méprisance de toute gouvernance, le marché libre agirait infailliblement mieux que quelle autorité que soit.

Toutes frontières ouvertes?

La doctrine de la liberté contractuelle nous mène tout droit à la doctrine du libre-échange universel, avec toutes frontières ouvertes. Chacun de nous serait en droit de contracter à volonté avec chacun autre. Or nier mon droit d'acheter quoi que je souhaite à vous, au seul prétexte que je réside en France tandis que vous résidez ailleurs, n'aurait pas de sens. Le libre-échange international serait donc obligatoire.

Il en va de même pour les flux internationaux du capital. Toute entrave de telles transactions enfreindrait le principe de la liberté contractuelle.

Pourtant, les économistes Carmen Reinhart (University of Maryland) et Kenneth Rogoff (Harvard), dans un tour d'horizon fascinant de l'histoire mondiale des faillites, ont conclu que *les pays qui reçoivent des afflux brutaux de capital sont à haut risque de subir une crise de dettes*, et aussi que *les périodes de haute mobilité internationale du capital ont produit à répétition des crises internationales bancaires*.⁸ Même le FMI, normalement libre-échangiste, vient d'affirmer que *l'on ne devrait pas présumer que la pleine libéralisation des flux de capitaux soit un objectif opportun pour tous pays à tous temps . . . dans certains conjonctures, des mesures conçues pour limiter les flux de capitaux peuvent être utiles et convenables*.⁹

Quant à la liberté du commerce international, nous en avons tous marre, n'est-ce-pas, de voir nos industries disparaître sous la concurrence des pays où les salaires et le respect pour les droits des travailleurs, ou pour l'environnement, sont dérisoires.

Le commandement de Moïse, *l'étranger sera pour toi comme un compatriote*, est censé impliquer qu'il faut pouvoir faire des transactions avec les étrangers aussi librement qu'avec nos

compatriotes. Mais Moïse n'a pas dit cela. Il a dit tout simplement qu'il faut aimer l'étranger comme un compatriote. Il a même prescrit (ce que nous ne saurions plus prendre au pied de la lettre) un taux d'intérêt de zéro pour les prêts aux compatriotes, tout en autorisant un taux plus élevé pour les prêts aux étrangers.

En économie politique, les abus du principe de l'universalité nous ont égarés. Car nous avons en effet besoin des deux grands principes: l'universalisme et le particularisme. Ceux-ci peuvent paraître se contredire mutuellement; et néanmoins les deux sont indispensables, il faut donc les concilier. Au premier d'imposer la démocratie d'une voix par personne (plutôt que d'une par euro) et d'écarter la discrimination raciale ou religieuse. Au second de préserver, dans chaque pays ou région (tels la France, les Etats-Unis ou l'Union européenne), une économie diversifiée et équilibrée, tout en soutenant les solidarités entre travailleurs.

Le grand sociologue Edgar Morin l'a bien dit: *l'humanité a besoin de préserver sa diversité en produisant son unité.*¹⁰

ANGUS SIBLEY (postmaster@equilibrium-economicum.net) est l'auteur de *The 'poisoned spring' of economic libertarianism* (PAX ROMANA, 2011).

Références

1 Charles-Louis de Secondat, baron de Montesquieu (1689 - 1755), philosophe politique.

2 Talcott Parsons (1902 - 1979), *Action Theory and the Human Condition* (Free Press, New York, 1978), chap. 14 (page 345).

3 Thomas Hobbes (1588 - 1679), philosophe politique anglais, de tendance libérale et rationaliste.

4 Jonathan Sacks (né en 1948), *The Politics of Hope* (Jonathan Cape, London, 1997), ch. 9. L'auteur est grand-rabbin des synagogues orthodoxes britanniques.

5 Friedrich von Hayek, *The Fatal Conceit* (Routledge, London, 1988), chap. 1 (page 13).

6 Lord Denning (1899 - 1999), dans l'affaire *George Mitchell (Chesterhall) Ltd. v. Finney Lock Seeds Ltd.* (Court of Appeal, 1982).

7 Edward Younkins, *Freedom to Contract* (juin 2000), voir www.quebecoislibre.org.younkins25.html. L'auteur est professeur de comptabilité et administration des affaires à Wheeling Jesuit University, West Virginia.

8 Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff, *This Time is Different* (avril 2008), voir www.economics.harvard.edu/faculty/rogoff/files/This_Time_Is_Different.pdf, page 7.

9 FMI, *Public Information Notice no. 12/137* (décembre 2012).

10 Edgar Morin, dans un dialogue avec Stéphane Hessel, publié dans *Le Monde* du 1 mars 2013.